rand, Doumer, Jules Siegfried, Pierre Baudin, Louis Passy, Dubief, Flandin (Yonne), et d'autres nombreux membres du Parlement ; les généraux Dessirier et Florentin, les préfets de la Seine et de police, accompagnés de leurs secrétaires généraux, MM. Autrand et Laurent ; Barberet, directeur de la Mutualité au ministère de l'Intérieur. Un mutualiste, de taille gigantesque, tenait la bannière de la Fédération nationale.

M. Mabilleau a pris le premier la parole. Il a présenté au président « les 25,000 délégués des groupes qui représentent de la façon la plus vivante et la plus féconde l'activité sociale du pays, et qui viennent sceller l'unité de leurs œuvres humanitaires et s'offrir aux pouvoirs publics pour entraîner la nation d'une marche plus raide et plus sûre dans la voie encore étroite de la fraternité ». Il a ajouté :

« C'est un cri de sympathie pour les travailleurs et de pitié pour les misérables qui monte vers vous, monsieur le président de la République, dans l'hommage que nous apportent ou nous envoient des millions de bons citoyens ; c'est aussi un acte de foi en la liberté humaine, en l'énergie individuelle multipliée par l'association et un acte d'espérance en la démocratie généreuse qui tient en ses mains les destinées de la République. »

M. Lourties s'est félicité, à son tour, du succès de l'idée mutualiste.

DISCOURS DE M. LOUBET

Puis, salué par de nouveau applaudissements, le président de la République rend la parole.

Il prononce le discours suivant :

— Lorsque le comité d'organisation de cette fête est venu m'inviter à y assister, j'ai accepté avec empressement. D'ailleurs, comment aurais-je pu refuser, après que vous m'avez donné ce titre, dont je suis fier, de « premier mutualiste de France » ?

Mais je n'ai pas caché au comité que je ne prendrais pas la parole dans cette cérémonie, et si M. Mabilleau a trouvé le moyen de m'amener à parler, je tiens à le dire d'abord : il a manqué à tous ses engagements. Et, ce reproche fait, je lui pardonne de grand cœur.

M. Lourties rappelait tout à l'heure que je m'applique à remplir correctement mes fonctions et à observer la règle constitutionnelle. Jugez donc combien il m'est difficile de parler ici, en observant cette réserve, devant des ministres, des hommes d'Etat, des sociologues, dont certains projets d'assistance obligatoire me trouveraient devant eux, pour les combattre avec énergie, si je jouissais de ma liberté. Aussi suis-je empêché de parler et comme président de la République et comme mutualiste, et me contenterai-je, au nom de mon pays, au nom du gouvernement et des membres du Parlement qui m'entourent, de vous adresser les remerciements les plus profonds et les plus sincères de la République pour les mutualistes et pour la mutualité.

Messieurs, on ne vous a dit tout à l'heure qu'une partie du bien que vous avez fait et de celui que vous pouvez faire. M. Mabilleau a été trop pessimiste dans son impatience du succès, impatience qui n'a pour cause que son ardeur pour le bien public. J'entrevois un avenir encore meilleur. Vingt années, cinquante années comptent peu dans la vie d'une nation. Et voyez ce que vous avez fait ! Depuis moins d'un siècle, la mutualité est née ; depuis moins de six ans, elle est libre ; et pourtant déjà vous avez 420 millions de patrimoine, 4 millions de membres participants ; déjà vous servez 120.000 pensions à vos membres vieux ou infirmes. Chaque année, vous recrutez près de 600.000 adhérents nouveaux, par la seule action de la parole et de l'exemple, sans aucune obligation ni contrainte.

Ayez donc pleine confiance dans le principe de la liberté, faites-lui toujours appel, redoublez d'efforts et d'énergie (je ne dis pas cela pour vous, mon cher Mabilleau, qui faites tout ce qu'un homme de cœur peut faire), et réjouissez-vous des progrès déjà réalisés par la mutualité. Avec Cavé, vous avez adopté l'enfant dès son entrée à l'école ; vous ne le quittez plus ; vous le suivez sous les drapeaux et dans sa carrière. Je regrette bien que le ministre de la guerre et moi n'ayons pu réaliser le projet que j'avais fait l'an dernier, d'offrir aux officiers de l'armée des Alpes, réunis pour les manœuvres, une conférence de notre ami Barberet, l'apôtre de la mutualité ; nous avons été empêché par la crainte de retenir plus longtemps nos excellents officiers après les fatigues des manœuvres. Mais M. Barberet a pris sa revanche et fait de nouvelles conquêtes dans les régiments de Paris, de Vincennes, de Versailles, et il ne sait peut-être pas lui-même tous les succès qu'il a obtenus. Si le ministre de l'agriculture était ici, il vous dirait que les agriculteurs sont entrés largement dans le courant mutualiste ; les associations mutuelles contre la mortalité du bétail dans les campagnes ont pris, en ces dernières années, un développement inouï : le chiffre du capital assuré a passé de 30 à 300 millions. C'est que la nécessité, et le bienfait de l'association et de la mutualité pénètrent chaque jour davantage dans les mœurs.

J'ai fini, messieurs. On vous a dit que vous étiez une grande force matérielle et morale. Je ne fais pas appel à la force numérique, et cependant je verrais sans regret, à chaque consultation du suffrage universel, les mutualistes demander à leurs élus d'obtenir des départements et des communes des concours plus larges que ceux qu'on vous a accordés jusqu'ici. Je ne parlerai pas des subventions importantes de l'Etat ; mais je suis étonné de ceci : les 75 départements qui inscrivent à leur budget des crédits pour la mutualité, ne donnent en tout que 250.000 francs, et la subvention totale des communes n'est que de 600.000 francs environ, soit à peine un million en tout. Sans pousser à la dépense, on peut bien souhaiter que départements et communes apportent un concours plus généreux à cette institution de la mutualité, qui est la première du pays, et qu'ils ne donnent pas moins que les membres honoraires ; ceux-ci donnent annuellement 3.500.000 francs.

Mais, messieurs, la puissance morale que vous exercez dans ce pays est encore celle que je veux le plus louer. Vous remplissez éminemment un devoir social et vous réalisez la fraternité républicaine. Dans toutes vos sociétés, grandes ou petites, pauvres ou riches, on voit des privilégiés de la vie et de la fortune donner leur temps, leurs soins et leur aide pécuniaire à leurs concitoyens, moins heureux, s'unir et se mêler à eux dans une collaboration affectueuse et intime : et il n'est pas de spectacle plus réconfortant.

En pratiquant cette solidarité, vous faites œuvre de paix sociale, et vous honorez la République et la France. »

Lorsque les applaudissements se sont apaisés, M. Mabilleau prie le président d'accepter une médaille commémorative, en or, de la solennité de ce jour.

A l'issue de la cérémonie, le président et les ministres se sont rendus au bas des jardins du Trocadéro, où une estrade avait été dressée en face du pont d'Iéna. Le défilé des sociétés a aussitôt commencé. En passant devant la tribune officielle, les mutualistes saluaient respectueusement le chef de l'Etat. Beaucoup l'ont acclamé, aux cris de : « Vive la République ! Vive Loubet ! »

A L'ELYSÉE

Pendant que le président de la République assistait à la fête mutualiste du Trocadéro, Mme Loubet recevait à l'Elysée les enfants des écoles, délégués des 65.000 enfants inscrits aux mutualités scolaires du département de la Seine.

PITTORESQUE CORTÈGE

Tandis que se déroulait au Trocadéro la cérémonie dont nous venons de rendre compte, la concentration des trente mille délégués qui devaient prendre part au banquet de la Galerie des machines s'opérait aux Tuileries entre neuf heures et dix heures du matin. Toutes les portes du jardin donnant sur le quai de la Seine ou sur la rue de Rivoli avaient été fermées : les mutualistes avaient accès à l'intérieur uniquement par les trois entrées qui se trouvent le long de la rue des Tuileries. Ceux dont la carte de table portait un numéro impair entraient par la porte la plus voisine de la place des Pyramides, les autres passaient par une des deux autres portes. Grâce à ce moyen, il n'y eut aucune confusion pour la formation du cortège, bien que, pendant une heure, les trois entrées aient déversé une foule compacte de gens impatients et pressés.

Pour prendre son rang chacun n'avait, en effet, qu'à descendre dans la direction de la place de la Concorde jusqu'à ce qu'il eût trouvé la pancarte sur laquelle était inscrit son numéro de table. Aussi point de course dans tous les sens, point de cohue, point de cris. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Il était dix heures et demie, lorsque le cortège précédé par un peloton de gardes républicains à cheval a franchi la grille de la Concorde et s'est engagé sur l'avenue des Champs-Elysées.

Les enfants, garçons et fillettes des mutualités scolaires, s'avancent avec leurs fanions et leurs enseignes, puis la Fanfare parisienne qui jouait des marches entraînantes.

La foule des délégués suivait en deux colonnes compactes, celle des numéros pairs et celle des numéros impairs, séparées entre elles par un assez large espace dans lequel circulaient les commissaires, les agents cyclistes.

Dans cette foule, il y a presque autant de dames, de jeunes filles, que d'hommes et de jeunes gens. Les délégations de sociétés de pompiers voisines, avec celles de la Dotation de la jeunesse par exemple, qui sont formées d'enfants, petites filles et petits garçons heureux d'agiter leurs petits drapeaux et de voir flotter les extrémités des écharpes tricolores qui leur ceignent la poitrine.

C'est un spectacle extrêmement pittoresque que celui de tous ces délégués venus de tous les points de la France et appartenant à toutes les classes sociales. Il y a des couples jeunes et gais qui marchent bras dessus, bras dessous, riant et s'amusant de tout ; puis des hommes et des femmes âgés qui semblent trouver qu'on marche à une allure un peu vive. A côté de gens de mise soignée, il y a des ouvriers décemment, mais modestement vêtus. Des femmes portent de grands sacs de voyage, des cabas ; des pères de famille portent des bébés endormis.

Les uns prennent une allure martiale, d'autres s'en vont à la débandade, la canne sur l'épaule, le chapeau sur l'oreille comme au retour d'une partie de campagne.

Des gardes municipaux à cheval encadrent le défilé, qui est d'une longueur invraisemblable.

La tête du cortège était arrivée au pont de l'Alma, que la queue n'avait pas quitté les Tuileries.

Le Banquet à la Galerie des Machines

Dès sept heures et demie, les premiers groupes des mutualistes arrivèrent, à la Galerie des Machines, transformée en salle de banquet. Grâce à des numéros d'ordre qui désignent les tables assignées à chaque fédération, le classement est aisé. Et jusqu'à une heure, les groupes pénétreront dans la galeries aux accents des musiques, placées en divers points, qui alternent, ou, souvent même, confondent leurs accents.

Les tables sont installées au rez-de-chaussée de la galerie. Trente mille convives étaient attendus, et vingt-six mille environ sont venus. Le menu comprenait des hors-d'œuvre, des viandes froides et des vins variés, suivant un système renouvelé du fameux banquet des maires aux Tuileries.

Les convives ne devaient attaquer les mets étalés devant eux qu'au coup de canon qui marquait le commencement du repas. Mais comment empêcher d'appréhender un déjeuner tout servi, quoique froid, des gens, fussent-ils mutualistes, qui ne sont nourris, depuis plusieurs heures, que d'éloquence officielle ?

Aussi, lorsque la bannière du comité central pénètre la dernière dans la vaste enceinte remplie du bruissement des fourchettes et du choc des verreries, la plupart achèvent leur repas. Les membres du Comité, accueillis par les accents de la « Marseillaise », passent au travers des tables, très acclamés. Puis, ils vont prendre place à la table centrale, fleurie et décorée avec goût. Aux côtés de M. Mabilleau, qui préside, prennent place MM. Chapsal, directeur du cabinet du ministre du commerce ; Barberet, Lourties, Jules Siegfried, Baudin, Cheysson, de Selves, Lépine, Jean Hébrard, Cavé, Marcel Charlot, etc.

L'aspect de cette salle de banquet improvisée est des plus pittoresques. De toutes parts, les garçons se hâtent ; ici se préparent, en de vastes chaudières, les 8.000 litres de café qui vont être servis, là, sont avancés sur deux charrettes les 30.000 cigares qui seront distribués tout à l'heure.

M. Noté chante la « Marseillaise » comme s'achève le déjeuner des membres du comité qui ont mis triples les bouchées pour rattraper leurs convives.

Le refrain est repris en chœur par tous les assistants.

Un petit théâtre a été dressé sur un côté de la galerie. Un concert a été donné après le repas.

La plus extrême gaieté n'a pas cessé de régner dans la Galerie des Machines, augmentée de cette chaleur communicative qui suit tous les banquets.

A partir de deux heures de l'après-midi, on pouvait voir des porteurs de bannières et des capitaines de pompiers même en uniforme dansant au milieu de la Galerie des Machines des danses plus qu'échevelées.

Des abulances avaient été placées aux quatre coins de la Galerie des Machines. On ne nous a signalé aucune indisposition sérieuse parmi les convives.

LA FIN DE LA JOURNEE

La fin de la journée a été telle que pouvait le laisser supposer le commencement.

Le programme de spectacle s'est déroulé dans l'ordre prévu, recueillant les applaudissements d'une foule smpathique.

Somme toute, ce fut une belle fête, surtout pour les Mutualistes provinciaux, qui eurent ainsi une occasion de manifester à Paris, leurs sentiments tout fraternels imbus de mutualité.

M. DOUMERGUE A MORLAIX

Morlaix, 30 octobre. — Dès huit heures, une foule considérable venue de Brest, Landerneau, Landivisiau, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Ploujean, Plouigneau, etc., circule dans Morlaix. Deux torpilleurs, arrivés de Brest, sont pavoisés.

A la gare, MM. Godel et Tonnens, présidents de la Société les Tireurs-Bretons, Cloarec, député, Kérébel, maire, accompagnés des clairons de Ploujean, de la Société de gymnastique, des délégations scolaires, reçoivent les membres du comité régional des Tireurs-Bretons, et les délégations des écoles de Brest, Saint-Marc, Saint-Pierre, Landerneau, Chateaulin, etc...

Toutes ces sociétés se rendent aussitôt, musique en tête, au stand du Pouliet ou vingt-quatre cibles sont disposées pour le concours général des Tireurs-Bretons. A neuf heures trente, le cortège ministériel arrive au stand qui est pavoisé.

M. Doumergue, ministre des colonies, qui est accompagné de M. Cloarec, député ; Briens, conseiller général ; Collignon, préfet du Finistère ; des autorités civiles et militaires, est reçu par MM. Godel et Tonnens et les membres du comité régional qui lui souhaitent la bienvenue.

M. Doumergue a remercié et a assisté à *l'ouverture du championnat de tir* auquel prennent part une vingtaine d'écoles communales.

LES RECEPTIONS

A dix heures trente, M. Doumergue a reçu à la sous-préfecture les fonctionnaires et les délégations ouvrières.

Aux professeurs, instituteurs et institutrices, M. Doumergue dit que la République a beaucoup fait pour les instituteurs, mais que les instituteurs ont fait plus encore pour la République ; la République est désireuse d'améliorer leur situation, mais le Gouvernement se heurte à des difficultés de toutes sortes et il doit tenir compte du contribuable.

Aux trois curés de Morlaix qui viennent apporter au Gouvernement leurs hommages, le ministre dit que le plus vif désir du Gouvernement est de voir vivre tous les Français dans un sentiment d'union et de concorde ; il est persuadé que ces sentiments de concorde sont dans le cœur des membres du clergé comme ils sont dans le cœur des membres du Gouvernement.

Aux officiers, M. Doumergue dit qu'il n'a jamais douté de la fidélité des officiers du Gouvernement de la République. « Vous ne vous préoccupez, dit-il, que d'une chose, défendre votre pays. C'est sur vous que nous nous reposons, sachant que vous êtes des hommes de devoir et de dévouement. »

Le syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs déclare qu'il espère vivement que le Gouvernement fera aboutir les réformes sociales promises et principalement la journée de huit heures. Le ministre répond que le Gouvernement est dévoué aux petits et aux humbles ; « s'il ne fait pas tout ce qu'il voudrait pour eux, c'est à cause des embûches que les adversaires sèment sous ses pas. »

A midi, un banquet de deux cents couverts a eu lieu à l'hôtel de ville. M. Doumergue présidait, ayant près de lui MM. Kérébel, maire ; Collignon, préfet ; Godel, Tonnens.

Le monument d'Armand Silvestre

Toulouse, 30 octobre. — Cet après-midi a eu lieu l'inauguration du monument élevé dans le Jardin des Plantes au poète et romancier Armand Silvestre.

Le programme de la cérémonie, présidée par M. Philippe, adjoint au maire, comprenait des discours de M. Marcel, directeur des Beaux-Arts, qui a parlé au nom du comité ; M. Philippe, M. Eugène Morand, inspecteur des Beaux-Arts, ancien collaborateur du poète, qui représentait le ministre de l'instruction publique ; Mme Segond-Weber et M. Albert Lambert ont dit de jolis vers.

Le poète Catulle Mendès, ami du poète Armand Silvestre, l'a montré amoureux de la beauté.

Le monument est l'œuvre du sculpteur Théodore Rivière.

Faits Divers
RÉGIONAUX

LE CRIME DE BOYELLES

Nouveaux détails. — Descente du Parquet. — Les autopsies.

Samedi, vers deux heures de l'après-midi, MM. Hattu, procureur de la République ; Dejamme, juge d'instruction, et Duchesne, commis-greffier, sont descendus sur les lieux.

Ils ont été reçus par M. Pamart, juge de paix de Croisilles, et le brigadier de gendarmerie Bacquet, qui avait déjà commencé l'enquête.

Le parquet se rendit immédiatement à la ferme et fit lever les scellés ; puis il procéda à un minutieux examen des lieux.

Après quoi les différents témoins furent entendus et l'autopsie commença.

LES AUTOPSIES

Le docteur Lancial, délégué par le parquet en l'absence du docteur Béhague, médecin-légiste, procéda aux autopsies dans l'aire de la grange. M. Richard, médecin à Boiry-Sainte-Rictrude, l'assista dans cette opération.

Le corps de Mlle Cormond fut le premier autopsié. On releva à la tête cinq blessures faites avec un instrument tranchant qu'on n'a pu encore retrouver.

L'autopsie a démontré que l'assassin n'avait pas abusé de sa victime, et qu'elle avait été tuée avant d'être jetée dans le puits.

Par contre, l'autopsie du corps de l'assassin a prouvé que Defontaine n'avait nullement eu à lutter avec sa victime et que sa mort était due à l'asphyxie par submersion.

Les vêtements de Mlle Cormond et de Defontaine ont été saisis ainsi que divers instruments : un coutre et deux houettes portant des traces de rouille récentes.

Accident mortel à Vendin-le-Vieil

Un chargeur de la fosse numéro 8 de la Compagnie de Lens, M. Joseph Davion, 26 ans, demeurant rue Courbet, à Vendin-le-Vieil, était occupé dans un beurtia, lorsque, passant la tête hors de la barrière, il fut atteint par la cage descendante.

Il a été tué sur le coup par suite d'une fracture du crâne et de la colonne vertébrale.

Davion qui était à la Compagnie depuis deux mois à peine, laisse une veuve et un enfant.

LES GRÈVES

Conflit entre Pêcheurs et Armateurs

A BOULOGNE

Dans la journée de samedi, les équipages des bateaux pêcheurs numéros 2803, 2345, 2692, 2669 ont porté une lettre à leurs armateurs. Ils demandent la résiliation de l'engagement courant, la rédaction d'un nouvel engagement conclu pour douze mois, de novembre 1904 à novembre 1905 ; d'élever les salaires mensuels de 90 à 100 francs ; les compensations de la prime dite « un du mille » que certaines maisons payent à leurs marins sur le produit de la pêche.

Les revendications présentées sont communes aux marins syndiqués et non syndiqués ; le point fondamental des revendications des marins pêcheurs porte sur la permanence des engagements pendant douze mois par an, et sur le maintien des effectifs d'équipage au chiffre de 1903.

Nous espérons que les travailleurs de la marine boulonnaise, par le calme de leur attitude et par leur esprit de solidarité, sauront mettre l'opinion de leur côté et assurer le triomphe d'une cause qui, de prime abord, paraît légitime

CONGÉ SCOLAIRE

La direction départementale de l'enseignement primaire du Nord nous communique la note suivante :

Lille, 30 octobre.

Par une circulaire télégraphique qui lui parvient à l'instant, la direction est informée que « à l'occasion de la fête de la Mutualité, M. le ministre de l'Instruction publique accorde aux écoles primaires publiques un jour de congé qui pourra être ajouté à ceux des fêtes de la Toussaint ».

L'impossibilité matérielle d'une notification utile interdit de fixer ce congé au lundi 31 octobre. *Il sera donc reporté au vendredi 4 novembre.*

Réunion générale des Mariniers

A DOUAI

L'arrivée des mariniers. — Le cortège. — La réunion du Château-Gayant. — Les discours. — Les revendications des mariniers.

Hier a eu lieu à Douai, sous les auspices du Groupement de la Batellerie, la réunion générale des mariniers syndiqués et non syndiqués. Dès dix heures du matin, les bateliers arrivent par groupes des diverses gares d'eau de la région porteurs d'insignes du syndicat et de drapeaux aux couleurs de la corporation. Une vive animation règne dans les rues. Tout Douai est aux fenêtres ou sur le trottoir qui, intrigué, qui amusé, qui désappointé.

Sur les visages des mariniers, le souci de la lutte mortaine n'a pas creusé son pli. Les figures sont heureuses : la victoire est proche. La batellerie sera bientôt délivrée de l'étreinte épuisante des parasites qui l'anémient.

LE CORTEGE

Sous la conduite du président du Comité de la Grève, dont le dévouement est admirable, les bateliers arrivés par groupes isolés sont réunis sous les grands arbres de la place Carnot qui ont vu le luxe insolent des affréteurs pousser comme une plante magnifique et monstrueuse sur les ruines de la batellerie. Le contraste est saisissant, émouvant. C'est la revanche : le triomphe tant attendu du droit. C'est la débâcle des affréteurs.

Le cortège se forme, les marinières en avant. Plusieurs ont revêtu des écharpes aux couleurs du Groupement de la Batellerie. D'autres portent les drapeaux, les emblèmes qui claquent au vent et qui par instants laissent voir dans leurs plis pieusement cachées des devises admirables d'esprit de solidarité : « Un pour tous, tous pour un ». — « Nous sommes tous frères », etc.

Devant l'Hôtel du Commerce une fanfare éclate. C'est le cortège qui vient saluer le président et le conférencier.

Desmons, Chavonin sortent et sur le trottoir, sont l'objet d'une véritable ovation. Des mariniers quittent les rangs et viennent leur serrer la main avec effusion.

Avec le même ordre admirable et le calme imposant qu'ils empruntent à leur force et à la justice de leur cause, les grévistes se dirigent ensuite vers la Sous-Préfecture et là, vont éloquemment affirmer au représentant de la République, qu'on les a odieusement calomniés en les désignant comme une poignée d'agitateurs insensés.

Devant l'Hôtel de la Sous-Préfecture, les deux fanfares attaquent simultanément la « Marseillaise » et c'est à ses accents que le cortège se dirige vers la place Carnot où a lieu la dislocation.

AU CHATEAU-GAYANT

La réunion fut ce qu'elle devait être avec l'orateur entraînant, précis, sincère, amoureux du peuple qu'est notre ami Desmons. Elle fut émouvante.

A deux heures, les portes du Château-Gayant s'ouvrent et aussitôt l'établissement vous a des allures de forteresse. Les mariniers veulent être chez eux. Les issues se hérissent non de piques, mais de bonnes figures joviales qui ne connaissent que la consigne et qui repoussent impitoyablement tout ce qui n'est pas de la corporation.

Les drapeaux du syndicat, les divers emblèmes éclos pendant la grève et qui rappellent symboliquement une péripétie douloureuse ou amusante sont déposés derrière l'estrade et forment un motif de décoration de l'effet le plus pittoresque.

Les marinières entrent d'abord et vont se placer sur les gradins disposés des deux côtés de la salle. Aucun marinier n'a encore pénétré et on peut évaluer à un millier le nombre de batelières qui ont déjà pris place. Cette ardeur des femmes dans la lutte est symptômatique. C'est le gage certain que le mouvement qui soulève le marinier contre l'affréteur a des racines solides et vigoureuses. C'est aussi l'assurance que la femme ne sera pas comme dans la plupart des autres mouvements grévistes, l'agent dissolvant, le meilleur auxiliaire du patronat qui par amour maternel, par crainte de la souffrance pour les siens, pousse son mari à des capitulations souvent terribles de conséquences.

A trois heures et quart, le bureau prend place sur l'estrade. Plus de quatre mille mariniers et marinières sont dans la salle.

Discours de Desmons

Le citoyen Chavonin donne la parole à Desmons qui a tout de suite conquis son auditoire.

« Deux fois déjà, dit-il, j'avais été obligé de décliner l'invitation du bureau du groupement. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir répondre à son appel.

J'ai suivi avec attention les débuts du mouvement qui aboutit aujourd'hui à cette belle manifestation. J'avais eu l'intuition que vous étiez victimes d'une exploitation odieuse et c'est alors que je suis intervenu par quelques articles dans le *Réveil du Nord*. Je n'ai plus à vous faire aujourd'hui l'apologie du groupement. Cette idée confuse au début dans votre vie nomade s'est précisée, s'est imposée à vous depuis que le citoyen Chavonin est à votre tête. C'est lui qui connaissant depuis dix ans le mal incurable qui affaiblissait votre corporation est allé dans le bassin de la Seine et a jeté à Pontoise les bases du groupement. Le *Pénichien* naissait et posait nettement la question sur le terrain corporatif : relèvement matériel et relèvement moral de la batellerie. Vous n'aviez alors qu'un but, vous débarrasser de l'intermédiaire, de l'affréteur, du parasite. Vous avez formulé votre revendication principale : sa suppression.

Dès Pontoise, vous affirmiez bien haut que vous vouliez sceller l'union entre le commerce et la batellerie ; vous affirmiez bien haut que ce n'était pas pour le grever de charges nouvelles que vous vous souleviez. Le commerce ne l'a pas compris.

RELEVEMENT MORAL

Ce qu'il importe de dire très haut, dit Desmons, c'est que le relèvement matériel n'a pas été seulement votre but. Chavonin disait dans son premier numéro du *Pénichien* que les enfants du batelier étaient disgraciés et qu'il leur fallait des prodiges d'énergie et d'intelligence pour ne pas rester complètement illettrés.

Le groupement a cherché le moyen d'obvier à cette désastreuse situation et votre président disait : « Il faudrait créer dans les ports, dans les gares d'eau des écoles avec les mêmes livres, les mêmes programmes. »

N'oubliez pas cette revendication. Inscrivez-là en bonne place. C'est la garantie future de la prospérité de la batellerie.

RELEVEMENT MATERIEL

Au moment où nous avons eu à discuter la grande question de la batellerie, dit Desmons, je suis allé à Saint-Denis, à Dunkerque, à Charleroi chercher les documents indispensables à toute personne de bonne foi.

A Dunkerque, des chiffres ont été établis, rigoureusement et scrupuleusement exacts. Ils indiquaient qu'avec le fret de 4 fr. 50 vous perdiez 216 francs par voyage. Est-ce que sous prétexte que vous êtes de petits patrons, on doit tolérer que vos affréteurs deviennent millionnaires pendant qu'ils vous ruinent ?

On vous a montré les Compagnies de rachat qui vous guettent. Ces Compagnies pouvaient d'autant mieux vous atteindre que vous vous étiez livrés pieds et poings et liés aux affréteurs. Elles ne peuvent vous atteindre maintenant. Vous empêcherez qu'elles ne frappent les mariniers indépendants et vous ne tomberez pas dans le piège monstrueux qu'elles vous tendent.

Le citoyen Desmons cite un exemple frappant de la duplicité des Compagnies financières et industrielles qui ont opéré à Nantes le rachat des bateaux de pêche des sardiniers. Il fait très éloquemment ressortir l'analogie qu'il y a entre les deux situations.

Votre président, dit-il, était clairvoyant. Ses paroles se sont vérifiées : voyez ce qui se passe à Béthune.

L'orateur passe ensuite en revue les principales revendications des mariniers. Il rappelle les premières bases du groupement, conception magnifique où soufflait le plus admirable esprit de solidarité. Vous avez du vous rallier à des statuts plus commerciaux pour résister à la chambre d'affrètement, dit-il, mais n'abandonnez pas cependant votre premier projet, le seul qui puisse vraiment vous rendre forts.

Il n'y a pas de plus belles économies que celles que vous feriez en vue d'une retraite. Si demain à côté des 400 francs qui seront alloués à tous les travailleurs, vous pouviez ajouter les 1,000 francs dont on avait parlé, vous donneriez une force invincible à votre syndicat. Quand on voit le syndicat grandir, s'affirmer dans les périodes difficiles, ne faut-il pas craindre que des temps meilleurs ne l'affaiblissent.

L'orateur met l'assemblée en garde contre l'incurie et l'imprévoyance humaines et les exhorte à ne pas laisser se rouiller ce merveilleux instrument d'émancipation.

LA PROPAGANDE DANS LE NORD

C'est pour mettre un terme à tous ces abus que le citoyen Chavonin est venu faire dans le Nord sa propagande. Partout nous avons entendu sa parole ardente.

A Dunkerque, j'ai remplacé Selle et nous avons lutté ensemble. J'ai été ému de ce beau mouvement de solidarité des ouvriers du port et c'est là à Dunkerque que j'ai entendu une voix autorisée condamner les affréteurs. M. de Wulff confessait qu'ils étaient allés trop loin et la « Revue noire » imprimait que les affréteurs n'avaient aucune sympathie du commerce qui connaissait « leurs tripotages ».

Une voix : A Douai, c'est la même chose !

Desmons continue : Et partout c'est la même chose, toujours et partout vous avez été l'objet d'une exploitation éhontée parce que vous n'aviez pas de syndicat.

LES AFFRETEURS ET LA PRESSE

Le procès des affréteurs a été fait dans la Presse, continue Desmons. Le « Moniteur des Intérêts industriels » disait :

« Ce qui prouve l'inutilité de cette corporation, c'est que les compagnies houillères ont l'intention de s'en passer »

Tout le monde à cette époque était avec vous, mais on avait une arrière-pensée. On voulait la disparition des affréteurs mais à la condition qu'ils fussent remplacés par la Chambre d'affrètement des mines.

LA CHAMBRE D'AFFRETEMENTS

Le citoyen Desmons indique ensuite comment les mines étaient arrivées à obliger la Chambre de Commerce à prendre sous sa protection la Chambre d'affrètements. Donnant, donnant. Vous n'aurez les soixante millions qui vous sont nécessaires pour le canal du Nord qu'à la condition que vous serviez de marraine à notre Chambre d'affrètements, tel était le honteux marché que proposaient certaines compagnies de mines.

L'orateur montre ensuite ce qu'il adviendrait si les Mines affrétaient elles-mêmes. L'agent général expédierait au commerce quand il voudrait et pourrait se retrancher en cas de réclamations importunes lorsqu'elle ne voudrait pas livrer, derrière un très facile : « Impossible, je n'ai pas de bateaux ».

Le ministre des Travaux publics a défendu à la Chambre de Commerce de s'occuper d'affrètements et il a sûrement comblé ses vœux.

Le citoyen Desmons met les mariniers en garde contre les fallacieux avantages que leur offre la Chambre d'affrètements. Le 1 % de commission n'est qu'un leurre. Vous paieriez cet avantage illusoire d'inconvénients multiples.

Vous voyez que si tout le monde au début demandait la suppression des affréteurs, tout le monde ne la demandait pas à votre profit.

Retenez cependant l'unanime aveu de l'inutilité des affréteurs. (Longs applaudissements.)

LES AFFRETEURS

Desmons, aux applaudissements de tout l'auditoire, fait un tableau bien exact de la malheureuse situation du marinier. Il rappelle que son récent voyage avec Lamendin dans la vallée de la Meuse, lui a permis d'étudier de très près les revendications de toute la batellerie et de pénétrer un peu dans sa vie. Il cite un exemple typique de l'âpreté au gain d'un affréteur qui n'hésitait pas à dire à un batelier qui voulait emprunter le cours de la Meuse, au lieu de prendre le canal de jonction : « Si vous ne passez pas par notre canal, vous mangerez de la paille. »

Le canal appartient à une compagnie qui fait payer une redevance annuelle de 576 francs.

Il y a encore autre chose que cette scandaleuse pression, dit Desmons, il y a l'exploitation usuraire audacieuse dont vous êtes victimes.

Les affréteurs vous font des avances à 2 % par mois, 24 % par an ! Et ils prêtent non sur leur argent, mais sur l'argent qui vous appartient, sur l'argent du commerce. Tous les gens de cœur, dit Desmons, doivent être soulevés de dégoût au récit de procédés semblables, et je vous engage tous, lorsque les gendarmes du Bassin-Rond ou d'ailleurs vous rendront visite à les envoyer traîner les affréteurs devant les tribunaux pour cette usure monstrueuse.

Les affréteurs, dit Desmons, ont diffamé Chavonin. Hier encore, à Dunkerque, ils l'ont traîné devant les tribunaux et par l'organe de leur avocat ont insinué qu'il n'était qu'un aventurier, sans foi ni loi, agitateur de profession, autrefois chassé d'Anvers et à peine protégé par la police. Vous avez fait bonne justice de ces diffamations. La vie tout entière de Chavonin est un éclatant démenti à ces bruits calomnieux.

Le citoyen Desmons s'étonne que les agences qui mobilisent leurs informateurs, aussitôt que cinquante tisseurs quittent l'atelier, soient restées muettes et n'aient jamais saisi l'opinion publique de la question marinière.

L'orateur termine sa magistrale conférence en faisant des vœux pour la réussite du mouvement de la batellerie. « J'ai pleine confiance, dit-il. Si les Flamands, habitués à souffrir, n'ont pas encore secoué le joug parce qu'ils sont rivés à la servitude par l'atavisme et par l'ignorance, vous réussirez vous, j'en suis certain. »

Le citoyen Desmons est l'objet d'une longue ovation.

Discours de Chavonin

Lorsque les applaudissements qui saluèrent la péroraison du discours de Desmons, eurent cessé, Chavonin au nom du Groupement général de la Batellerie lui exprima ses vifs remerciements puis il témoigna toute sa satisfaction aux mariniers syndiqués et non syndiqués d'être venus en aussi grand nombre. Nous étions quatre mille dimanche dernier dit-il, nous sommes cinq mille aujourd'hui : c'est la victoire prochaine. (Cris dans la salle. Oui ! Oui !). Votre manifestation grandiose d'aujourd'hui est la réponse la plus éclatante que vous puissiez faire aux affréteurs et à ceux qui les soutiennent. On essaie dit-il de jeter le trouble dans vos esprits et le désarroi parmi nous en agitant l'épouvantail des compagnies de navigation. Il est impossible dit-il que le commerce songe à créer des Compagnies lorsque vous ne demandez qu'un fret de 5 fr. 50. Vous travaillez dans des conditions trop économiques pour que le Commerce songe à vous faire concurrence. Cette concurrence serait inutilement onéreuse pour lui.

L'orateur parle ensuite des bruits semés pour alarmer les mineurs et jeter l'effroi chez les bateliers. On a dit que les mines allaient cesser leur extraction et que vous en étiez responsables. C'est faux. Lamendin, venu parmi nous, Selle, Basly, Desmons, protestent contre cette odieuse affirmation.

Chavonin rappelle ce qui a été fait et lit la lettre du Groupement aux Compagnies minières que nous avons publiée et qui met à leur disposition plus de huit cents bateaux.

L'orateur aborde ensuite une question qui tient à cœur à tous les mariniers, celle de la réunion de mardi prochain sous les auspices de « l'Alliance Batelière ». Le nom de Siccoli, prononcé par Chavonin, provoque une véritable tempête dans l'assemblée. (Cris : A bas Siccoli ! A bas le Rongeur !)

Chavonin lit une lettre du citoyen Selle, pressenti pour la réunion de mardi, qui s'excuse de ne pouvoir venir mais qui promet son concours pour la réunion de jeudi au Bassin-Rond. L'orateur indique la méprise : Les députés ont promis leur concours à l'Alliance Batelière, croyant qu'elle avait fusionné avec le Groupement Général. Ils ne viendront pas quand ils connaîtront la situation véritable.

Immédiatement tous les mariniers décident d'un commun accord de protester contre les agissements de l'Alliance Batelière par une abstention en masse.

LES REVENDICATIONS

Le citoyen Chavonin donne lecture des revendications des mariniers que nous avons publiées et demande à l'assemblée de les approuver par un vote public ou de présenter des observations.

Le texte des revendications établi par la commission administrative est approuvé à l'unanimité. Aucune main ne se lève à la contre-épreuve. L'assemblée délègue la commission du groupement pour les soumettre à la Chambre de Commerce en spécifiant que deux bateliers du Gaz feront partie de la délégation.

Le citoyen Chavonin termine en exhortant les mariniers à ne rien abandonner de leurs revendications légitimes qui viennent d'être sanctionnées par une approbation générale.

UNE BATELIÈRE A LA TRIBUNE

Mme Boutteau, une batelière de Denain dont on a beaucoup admiré la vaillance, vient à la tribune et après avoir exprimé toute sa confiance au Comité, rappelle les incidents auxquels elle a été mêlée.

Elle déclare que les pouvoirs publics ne peuvent être que bien disposés à l'égard des mariniers si elle en juge par l'amabilité avec laquelle le sous-préfet a reçu la convention d'affréteur et les statuts du groupement qu'elle lui a remis pour qu'il pût se faire une opinion exacte sur la situation.

Elle a exhorté tous les mariniers du Bassin Rond à ne pas consentir aux violations de domicile par la force armée qu'on voudrait leur imposer.

Mme Botteau, en quittant la tribune, est l'objet d'une véritable ovation.

L'ordre du jour

Le citoyen Chavonin met aux voix l'ordre du jour suivant :

« Les mariniers syndiqués et non syndiqués, réunis au nombre de cinq mille au Château-Gayant approuvent les revendications qui vont être présentées à la Chambre de commerce de Douai, votent la grève à outrance contre les affréteurs et se séparent aux cris de : Vivent le commerce et l'industrie ! A bas les affréteurs ! »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

LA SORTIE

La sortie s'effectue sans incident. Les groupes se reforment et les mariniers, musique en tête, regagnent les gares d'eaux, décidés plus que jamais à une lutte dont l'issue s'annonce si prochaine.

Dernière Heure

LA GUERRE
Russo-Japonaise

LE SIEGE DE PORT-ARTHUR

Chéfou, 30 octobre. — Des informations nous annoncent qu'une attaque générale à Port-Arthur a commencé le 24 octobre

Le 26, les obus japonais ont incendié un dépôt de poudre sans fumée.

Une partie de la ville a brûlé toute la journée.

Le même jour, les Japonais se sont emparés des retranchements russes sur le versant Nerlounghan et des positions fortifiées protégeant ce fort.

LA COMMISSION D'ENQUETE

Pétersbourg, 30 octobre. — On annonce que la Commission chargée d'élucider l'incident de la mer du Nord comprendra des représentants de la Russie, de l'Angleterre et de la France.

ELECTION LEGISLATIVE

Dijon, 30 octobre. — Voici les résultats du scrutin qui a eu lieu aujourd'hui dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, pour pourvoir au remplacement de M. Petit, député-radical décédé.

Inscrits : 12.246. — Votants : 9.658

Tenting, ministér.	4.692
Munin, méliniste.	1.307
Moutinot, démoc.-chrét.	3.563

(Il y a ballottage)

ELECTION MUNICIPALE A PARIS

Paris, 30 octobre. — Aujourd'hui, a eu lieu le scrutin de ballottage pour la nomination d'un conseiller municipal dans le quartier Saint-Fargeau.

Marchand, socialiste-ministériel, a été élu par 1.119 voix, contre 937 à M. Castillon de Saint-Victor, clérical.

LES INCIDENTS MILITAIRES

Paris, 30 octobre. — On assure que le commandant Pasquier, commandant militaire de la prison du Cherche-Midi, sera incessamment mis à la retraite.